

la réponse est simple. Nous voulons bien qu'ils viennent au Canada et fassent des affaires au nom de leur propre compagnie, mais il faut qu'ils consentent à conférer aux Canadiens le droit d'exercer au sein de cette compagnie un certain contrôle afin de s'assurer que les affaires marchent. J'exhorte donc le parrain de ce bill à s'inspirer du cas de deux autres grandes compagnies d'assurances au Canada; on a inscrit dans leur charte des clauses prévoyant que les actionnaires canadiens seront en majorité.

● (5.20 p.m.)

Le fait de changer le nom de la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale, en celui d'Avco, Compagnie d'Assurance Générale, pourrait sembler être le nœud de la question mais, à mon avis, il n'en est rien et ce n'est pas la raison pour laquelle on s'oppose au bill. Si on trouve à y redire, c'est pour la simple raison que, selon nous, de l'avis de bien des gens, il importe que les sociétés d'assurances et les institutions financières soient contrôlées par des Canadiens. Pour cette raison, nous exhortons fortement le parrain du bill à réfléchir à cette question avant que le Parlement en soit de nouveau saisi, afin qu'on puisse s'occuper sans tarder d'opérer le transfert.

M. Harding: Monsieur le président, je suis déçu de ce que le parrain de ce bill n'ait pas répondu à certaines questions du préopinant. Un ministre ou un simple député qui parraine un bill ici devrait, à mon avis, être prêt à répondre aux questions qui lui sont posées. Voici, encore une fois, un simple député du parti libéral qui parraine un bill à la Chambre. Nous aimerions savoir s'il est personnellement convaincu que les compagnies d'assurances, qui font partie de notre système financier, devraient de plus en plus être sous la domination de capitalistes étrangers. À mon avis, le député devrait préciser, pour la gouverne des députés et des gens qu'il représente ici, sa position vis-à-vis de la propriété étrangère. Préconise-t-il la remise de toutes nos institutions financières à des capitalistes étrangers et songe-t-il à se lever à la Chambre et à préciser où il en est à cet égard?

M. Lind: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Je ne vois pas comment les remarques du député s'appliquent au changement de nom de la compagnie. Premièrement, c'est une compagnie d'assurances respectable et estimée, qui sert tous les Canadiens. Elle ne demande que de modifier son

nom. Il n'est pas question de modifier sa constitution. Il s'agit simplement d'un changement de nom. J'estime que cette compagnie d'assurances désire uniquement exister comme raison sociale respectable et faire affaire au Canada comme elle le fait depuis longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Harding: Merci. Je suis ravi d'entendre des applaudissements venant des ministériels, car il est bon de savoir quelle est leur attitude sur les questions de cet ordre. Le préopinant a demandé si le parrain du bill, le député de Middlesex, est allé trouver les représentants de la compagnie et leur a demandé s'ils accepteraient de faire modifier le projet de loi à l'étude. J'aimerais connaître sa réponse. Nous nous posons des questions semblables depuis un certain temps.

M. Lind: Je pose de nouveau la question de privilège, monsieur le président. Je ne vois pas comment on pourrait modifier ce bill de façon à le rendre moins compliqué. Je ne comprends pas l'idée du député. Il brouille les cartes, je crois. Il croit déceler quelque chose qui ne figure pas dans le bill, je pense.

M. Peters: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le parrain du bill ne convient-il pas que l'Avco Delta Corporation est une société américaine? Ne convient-il pas aussi que la London and Midland figure dans le rapport du Surintendant des assurances comme une compagnie canadienne et que ce changement de nom ne modifiera pas seulement le nom, mais le titre de propriété qui était canadien. Le député d'Ottawa-Centre hoche la tête. À mon avis, les témoignages rendus au comité du Sénat indiquent que cette société est maintenant totalement étrangère et qu'il ne faudrait plus l'inscrire comme une compagnie canadienne. N'est-ce pas exact?

M. Lind: Ce n'est pas vrai. Cette compagnie n'est pas tout à fait aux mains d'étrangers. En fait, la majorité de ses actions appartient à l'Avco Delta Corporation, mais des actions ordinaires appartiennent à des Canadiens.

M. Harding: Pas plus de 1 p. 100. Maintenant, je continue, monsieur le président. Je demande encore une fois au parrain du bill quelle est sa position. On a présenté bien d'autres bills privés à la Chambre auxquels on a proposé des amendements importants qui ont donné à des Canadiens le droit de